

5. Des membres du comité sont-ils entrés en communication avec M. Ryten avant sa nomination alors que M. Ryten était à Paris et, dans l'affirmative, a) quel est leur nom, b) comment ont-ils procédé?

6. Statistique Canada a-t-il demandé à la Commission de la fonction publique de publier un avis de concours pour le poste qui a été, par la suite, offert à M. Ryten, et, dans l'affirmative, a) ce poste a-t-il fait l'objet d'un avis et quelles en ont été les formalités, b) combien de candidatures ont été présentées?

7. Les candidats ont-ils tous été interviewés par le comité qui a choisi M. Ryten, et, dans la négative, pourquoi?

8. Combien de candidats étaient a) citoyens canadiens, b) avaient une scolarité équivalente à celle de M. Ryten, soit un baccalauréat?

9. Le gouvernement a-t-il contribué financièrement aux dépenses contractées par M. Ryten lors de son entrevue qui a eu lieu à Ottawa en octobre 1968 pendant son voyage de Paris à Tokyo et, dans l'affirmative, de quel montant?

10. Le gouvernement a-t-il contribué financièrement aux frais de déplacement de M. Ryten et de sa famille lorsqu'il a immigré de Paris au Canada via Tokyo et Vancouver et, dans l'affirmative, a) quel a été le montant des frais, b) comment se répartissaient-ils?

11. L'ancien employeur de M. Ryten, l'O.C.D.E., a-t-il contribué à ces frais et, dans l'affirmative, a) de quel montant, b) des pièces justificatives ont-elles été présentées au gouvernement?

12. Les autorités canadiennes ont-elles procédé normalement à l'examen du dossier d'immigration de M. Ryten et, dans la négative, comment a-t-on procédé?

13. A-t-on tenté de supprimer le triage sécuritaire dans le cas de M. Ryten et, dans l'affirmative, quels étaient les a) nom, b) fonction de la personne (i) qui a tenté de le faire (ii) à qui on a adressé une demande à cette fin?

14. La personne qui a tenté de le faire était-elle en relation quelconque avec des membres du comité de sélection ou avec certains employés de Statistique Canada à cette époque?

15. A-t-on renoncé au triage sécuritaire et, dans l'affirmative, pourquoi?

16. Au Portugal, pays d'origine de M. Ryten, a-t-on fait l'enquête de sécurité habituelle avant de lui accorder son visa d'immigrant?

17. Statistique Canada a-t-il exercé des pressions sur les conseillers à l'immigration canadiens pour abrégier les formalités normales, spécialement celles du triage sécuritaire, en faveur de M. Ryten et, dans l'affirmative, de quelle façon?

18. Le chef des conseillers à l'immigration canadiens à Paris savait-il que des interventions avaient eues lieu en faveur de M. Ryten?

19. M. Ryten a-t-il reçu des promotions à Statistique Canada depuis sa première nomination et, dans l'affirmative, dans chaque cas, quelles en étaient, a) la date d'entrée en fonction, b) l'échelle de traitement? (Document parlementaire n° 301-2/5006).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre se forme en Comité plénier pour l'étude et l'expédition d'un certain poste des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, con-

formément aux dispositions des paragraphes 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(En Comité)

La résolution suivante est adoptée (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1976-1977
POSTES

1 Postes—Dépenses de fonctionnement, contributions et autorisation de dépenser les recettes de l'année pour services financiers et autres \$977,488,000

Rapport à faire de cette résolution.

A 4 h. 45 de l'après-midi, rapport est fait de cette résolution qui est agréée, sur division.

Du consentement unanime, M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi sur les Jeux olympiques de 1976—Programme de la monnaie olympique—pour la période terminée le 31 mars 1976, conformément aux paragraphes (2) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60H).

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Darling, Corbin et Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de MM. Korchinski, Dionne (Northumberland-Miramichi) et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Ethier en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Symes en remplacement de M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1975, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/96B).

Par M. Lang,—Rapport (en français et en anglais) des vérificateurs, au Parlement, concernant les comptes du